

Mail-d-annie-lobe-du-3-juillet-2015-udi.pdf

Date: Vendredi 3 juillet 2015

De: info@santepublique-editions.fr

À: f.zocchetto@senat.fr, a.billon@senat.fr, jm.bockel@senat.fr, p.bonnecarrere@senat.fr, o.cadic@senat.fr, m.canevet@senat.fr, v.capocanellas@senat.fr, o.cigolotti@senat.fr, v.delahaye@senat.fr, y.detraigne@senat.fr, e.doineau@senat.fr, d.dubois@senat.fr, jl.dupont@senat.fr, f.ferat@senat.fr, jm.gabouty@gmail.com, f.gatel@senat.fr, n.goulet@senat.fr, j.gourault@senat.fr, s.goy-chavent@senat.fr, j.guerriau@senat.fr, l.herve@senat.fr, s.joissains@senat.fr, c.jouanno@senat.fr, c.kern@senat.fr, jj.lasserre@senat.fr, n.laurey@senat.fr, v.letard@senat.fr, ac.loisier@senat.fr, jf.longeot@senat.fr, jc.luche@senat.fr, h.marseille@senat.fr, h.maurey@senat.fr, p.medevielle@senat.fr, m.mercier@senat.fr, c.morin-desailly@senat.fr, c.namy@senat.fr, y.pozzodiborgo@senat.fr, g.roche@senat.fr, h.tandonnet@senat.fr, l.tetuanui@senat.fr, jm.vanlerenberghe@senat.fr, tbenoit@assemblee-nationale.fr, cdecourson@assemblee-nationale.fr, ldegallaix@assemblee-nationale.fr, sdemilly@assemblee-nationale.fr, yfavenec@assemblee-nationale.fr, pfolliot@assemblee-nationale.fr, jcfromantin@assemblee-nationale.fr, pgomes@assemblee-nationale.fr, mhabib@assemblee-nationale.fr, fhillmeyer@assemblee-nationale.fr, yjego@assemblee-nationale.fr, jclagarde@assemblee-nationale.fr, slagarde@assemblee-nationale.fr, mleroy@assemblee-nationale.fr, hmorin@assemblee-nationale.fr, bpancher@assemblee-nationale.fr, mpiron@assemblee-nationale.fr, freynier@assemblee-nationale.fr, arichard@assemblee-nationale.fr, frochebloine@assemblee-nationale.fr, msage@assemblee-nationale.fr, rsalles@assemblee-nationale.fr, asantini@assemblee-nationale.fr, fsauvadet@assemblee-nationale.fr, jtahuitu@assemblee-nationale.fr, jptuaiva@assemblee-nationale.fr, fvercamer@assemblee-nationale.fr, pvigier@assemblee-nationale.fr, fxvillain@assemblee-nationale.fr, mzumkeller@assemblee-nationale.fr,

Cc: Pierre LE RUZ <cleanline@sfr.fr>,

Objet : Linky : Trois groupes politiques ont agi ! Pour que l'UDI ne reste pas à la traîne, lisez ici l'analyse des amendements déposés.

Aux parlementaires UDI Sénat et Assemblée nationale

Bonjour mesdames et messieurs,

Aucun d'entre vous n'a déposé d'amendement sur les compteurs Linky avant la séance publique.

Vous étiez pourtant en pointe en première lecture, avec les deux amendements déposés en première lecture par votre collègue Anne-Catherine Loisier :

http://www.senat.fr/amendements/commissions/2014-2015/16/Amdt_COM-281.html
(retiré)

http://www.senat.fr/amendements/2014-2015/264/Amdt_218.html
(rejeté en séance publique)

Vous avez semble-t-il eu tort de baisser les bras, puisque trois autres groupes politiques ont largement fait évoluer leur position sur les compteurs Linky.

En effet, les « républicains », et ont déposé un amendement visant à permettre au consommateur de s'opposer à l'installation d'un compteur Linky et de tous les « dispositifs de comptage » à domicile.

http://www.senat.fr/amendements/2014-2015/530/Amdt_66.html

Cet amendement dont l'argumentation est remarquablement détaillée vise le même objectif que celui déposé par les sénateurs communistes :

http://www.senat.fr/amendements/2014-2015/530/Amdt_146.html
(PC)

tandis que les écologistes se sont contentés de demander une concertation préalable à l'installation d'un compteur communicant chez les personnes « reconnues électrosensibles » :

http://www.senat.fr/amendements/2014-2015/530/Amdt_136.html
(EELV)

Ces élus du groupe « républicain » au Sénat ont tenu compte des informations qui leur ont été envoyées par des centaines et des milliers de mails. Je les en remercie.

Ils ont fait un pas dans la bonne direction. Si cet amendement est adopté, cela vous permettra à vous aussi ainsi qu'à vos proches que vous ne manquerez pas d'informer, de vous soustraire à l'obligation du Linky. Je profiterai également de l'aubaine, bien entendu.

Je souhaite néanmoins attirer votre attention sur les faits suivants : si cet amendement (ou celui des communistes est accepté, ni vous ni moi n'échapperons pour autant aux effets sanitaires nocifs du linky.

Hé oui, compte tenu du mode de propagation des ondes, les radiofréquences seront partout, y compris chez vous et chez moi, si le compteur Linky est déployé à des millions d'unités, sauf chez quelques Happy few informés de sa dangerosité et de son caractère non obligatoire.

J'ai une question très importante à vous poser : Comment et par qui ceux qui ne seront pas informés seront-ils protégés ?

Vous l'avez-vous, votre chef de file Chantal Jouanno s'est dite « extrêmement préoccupée par l'exposition des générations futures aux ondes,* (voir, à la fin du présent mail, notre échange de mails à ce sujet) et son argumentation concernant la faiblesse de des émissions du Linky ne tient pas.

Le rapport du CRIIREM auquel elle se réfère, qui fait état de faibles niveaux de radiofréquences à proximité de compteurs Linky, ce rapport secret que personne ne veut rendre public, fournit les résultats de mesures effectuées par le professeur Pierre Le Ruz, président fondateur du CRIIREM, le 10 juillet 2012, alors que l'expérimentation Linky était officiellement terminée depuis le 31

décembre 2010 (elle a été prolongée, mais seulement jusqu'au 31 mars 2011). Quand l'expertise a été réalisée, les compteurs Linky n'étaient tout simplement pas en mode émission !

Il est inimaginable de prétendre vouloir, sur la base d'un tel rapport, imposer 35 millions de ces nouveaux compteurs en France !

De plus, ce rapport est contrebalancé par le texte paradoxal du CRIIREM intitulé « Transmissions n° 18 », daté de février 2015 :

<http://criirem.org/images/docs/Transmission/transmission%20n18.pdf>

Regardez bien, p. 4 : "Les lieux proches des systèmes CPL et des compteurs télérelevés sont exposés à des champs électromagnétiques faibles. Une distance de prévention de 2 mètres sera recommandée pour des expositions non impactantes dans les lieux de vie."

La préconisation de se tenir, dans un logement, à plus de 2 mètres de tous les appareils électriques et des câbles ré-emettant les radiofréquences du Linky, est strictement impossible à appliquer !

Personne ne peut donc prétendre se baser sur une autre expertise antérieure du CRIIREM pour autoriser le déploiement des compteurs Linky en France

De plus, le groupe UDI devrait prendre en compte les multiples autres raisons démontrant qu'il est impératif de renoncer complètement au déploiement du Linky.

Le Linky est la fausse solution au problème de la "pointe" proposée par des ingénieurs qui ne se sont pas souciés de vérifier si leur invention était techniquement réalisable !

Les incendies inusités dans des transformateurs en Bretagne les 1^{er} et 2 juillet 2015, après qu'ERDF a annoncé en grande pompe des travaux liés à la préparation de l'arrivée du Linky, ajoutent si j'ose dire, de l'eau à mon moulin : l'hypothèse que les nouveaux équipements électroniques du système Linky sont fragiles dans certaines conditions météorologiques exceptionnelles semble se vérifier avant même d'avoir été posée...

<http://web.next-up.org/email.php?id=6340&cv=7ltEGbMOtvnUKlSrS6bn&xid=MPPUIrdrfwclK8sNE6D7&jid=fa5GGyCtR1sc7RnWcgLC&eid=info@santepublique-editions.fr&code=INNaaxRBU4&idenv=6334>

(voir également les précédents mails : le Linky rend la France vulnérable au piratage, à l'espionnage, au cyber-terrorisme ; il est inutilisable, obsolète, énergivore ; deux équipements supplémentaires émetteurs de micro-ondes sont nécessaires pour faire fonctionner le système Linky : 1. le Voltalux pour l'effacement des consommations à distance et 2. le « dispositif déporté » pour rendre le consommateur acteur en adoptant des comportements moins énergivores.)

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/mail-3-d-annie-lobe-du-20-mai-2015.pdf>

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/mail-d-annie-lobe-du-19-mai-2015.rtf>

<http://santepublique-editions.fr/objects/reponse-a-la-lettre-type-des-deputes.rtf>

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/mail-d-annie-lobe-du-16-juin-2015.rtf>

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/mail-d-annie-lobe-du-5-juin-2015.rtf>

L'installation électrique actuelle de notre pays est relativement robuste, elle a seulement besoin de rénovation : certaines installations ont plus de 45 ans !

7 avril 2011 :

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/edf-accuse-de-ne-pas-investir-assez-dans-ses-reseaux_1350879.html

Communiqué du Sipperec le 18 décembre 2013 :

"L'âge moyen de certaines installations, comme les postes de distribution et certains postes source, est supérieur à 45 ans".

http://www.sipperec.fr/fileadmin/templates/pdf/Communiques_d_presse_Electricite/131218-

[SIPPEREC_Communique_Investissements_reseau_electricite_18-12-13.pdf](http://www.sipperec.fr/fileadmin/templates/pdf/Communiques_d_presse_Electricite/131218-SIPPEREC_Communique_Investissements_reseau_electricite_18-12-13.pdf) (lien supprimé par le Sipperec)

S'agissant maintenant des conditions dans lesquelles la décision a été prise de lancer la France dans l'aventure technologique hasardeuse du Linky, pourriez-vous prendre le temps de (re) lire le mail ci-dessous qui vous a été adressé le 28 juin ?

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/mail-d-annie-lobe-du-28-juin-2015.rtf>

L'analyse technico-économique de Capgemini préconisant, en 2007, le déploiement du Linky en France n'intègre pas le coût du remplacement des compteurs, alors que leur durée de fonctionnement n'est que de 15 ans ! Si notre génération remplace

d'ici à 2021 tous les compteurs électriques par des Linky, elle condamne les générations suivantes à la bougie ?!

http://www.smartgrids-cre.fr/media/documents/070308_CapG_etudeCRE.pdf

(voir p. 27 et 38)

De plus, ce rapport est biaisé par un conflit d'intérêt : Capgemini, auteur du rapport de 2007 favorable au développement du Linky, est l'un des acteurs majeurs du secteur du smart-grid en Europe :

Voir la fiche de son Pdg p. 42 :

<http://www.anese.es/wp-content/uploads/2014/11/40-INFLUYENTES.pdf>

(voir le dossier complet :

<http://autreinfo.free.fr/LINKY.CapGemini.Consulting.Commission.regulation.energie.expertise.sous.influence.htm>

<http://autreinfo.free.fr/Linky.Mensonge.par.Omission.du.ministere.de.l.%27ecologie.htm>

Le non déploiement des compteurs Linky ni d'aucun autre dispositif de comptage émetteur de radiofréquence ou de micro-ondes est donc la première solution à préconiser pour préparer l'avenir énergétique de la France, objet de loi de Transition énergétique que vous écrivez actuellement.

Vous êtes bien placé-e pour le faire : vous savez que, jusqu'à une heure avant le début de la séance publique, vous pouvez déposer un sous-amendement pour modifier votre amendement n° 146. Votre sous-amendement devrait porter sur la suppression de l'article 7bis.

Vous avez judicieusement déposé un amendement n° 264 de suppression de l'article 46bis sur l'effacement. J'y souscris totalement et je vous félicite vivement pour cet amendement.

http://www.senat.fr/amendements/2014-2015/530/Amdt_264.html

Il faudrait aussi que vous puissiez convaincre le rapporteur Ladislas Poniatoski de déposer un amendement de coordination pour supprimer l'alinéa 34 de l'article 60 qui prévoit le déploiement des « dispositifs déportés », les écrans qui affichent la consommation en euros en communiquant à chaque instant, par micro-ondes, avec le compteur Linky.

http://www.senat.fr/amendements/textes/2014-2015/530.html#AMELI_SUB_4_1434701877699_8431

Et ensuite, que faut-il faire ? Quelles sont les solutions au problème de la « pointe », qui est bien réel ?

Bernard Laponche (Global Chance) a donné le 10 juin 2015 aux participants de la réunion du groupe parisien de Sortir du nucléaire le document ci-joint sur la consommation électrique française.

Il a affirmé que la production de 10 à 12 réacteurs est excédentaire par rapport à la consommation française. Elle exportée à bas prix. Sauf au moment de la "pointe" où la production nationale est insuffisante et EDF importe très cher le surplus d'électricité nécessaire.

Et il a dit que la pointe française représente la moitié de la pointe européenne !

(Vous avez sans doute auditionné les experts de Global Chance dans le cadre de la préparation de cette loi de transition énergétique ? Si ce n'est pas le cas, il est encore temps de le faire !)

Réduire la pointe nécessite de réduire le nombre de radiateurs électriques, à remplacer, par exemple, par un chauffage central individuel au gaz. Combien de chaudières à gaz et de radiateurs peut-on installer pour le prix du système Linky à 7 milliards d'euros ? L'avantage, c'est que si on le fait dès cet été, les résultats seront immédiats, dès l'hiver prochain !)

Et savez-vous que pour produire de l'électricité "propre", les Britanniques ont placé des hydroliennes dans la Tamise ? C'est un moyen de production d'électricité invisible, ne gênant pas la navigation puisque les bateaux sur les fleuves sont à fond plat, totalement non intermittent, décentralisé, ne nécessitant pas de lourds travaux d'infrastructure, créateur d'emplois pour leur entretien ... Que des avantages ! La France, avec ses 74 fleuves qui totalisent 10.797 kilomètres, a de quoi produire son l'électricité sans impact environnemental !

De nombreux députés ont envoyé en juin aux internautes qui les avaient informés de leur refus du Linky un mail-type se référant à un rapport du CRIIREM faisant état de faibles niveaux de radiofréquences à proximité de compteurs Linky. Ce rapport est secret, personne ne veut le rendre public*.

Mais le professeur Pierre Le Ruz, président fondateur du CRIIREM, a effectué ses mesures en Indre-et-Loire le 10 juillet 2012, alors que l'expérimentation Linky était officiellement terminée depuis le 31 décembre 2010 (elle a été prolongée, mais seulement jusqu'au 31 mars 2011). Quand l'expertise a été réalisée, les compteurs Linky n'étaient tout simplement pas en mode émission !

Et c'est sur la base d'un tel rapport que l'on prétend vouloir imposer 35 millions de ces nouveaux compteurs en France !?

Pour en revenir à la loi que vous écrivez actuellement, si vous en restez là où vous êtes, ce ne sera bon ni pour vous, ni pour la population, ni pour l'économie française, avec le flop technique à venir pour cette "Affaire Linky" aux relents de Crédit Lyonnais (cf. les situations de conflits d'intérêt de plusieurs parlementaires et responsables d'institutions).

Permettez-moi, donc, d'insister à nouveau pour que vous utilisiez la possibilité qui vous est faite de déposer des sous-amendements jusqu'à une heure avant le début de la séance, pour introduire un sous-amendement de suppression de l'article 7bis.

Même remarque sur le nucléaire : c'est chaud, à Fessenheim !

Qu'est-ce que cela vous coûterait de déposer un amendement pour diminuer le plafond de la capacité nucléaire à 61,4 gigawatts afin d'introduire dans la loi la fermeture de Fessenheim ?

Rien, et en tout cas beaucoup moins que ce que vous coûtera l'accident, si vous ne tentez pas ce que nous vous demandons de faire pour l'éviter...

Les 83,7 millions de touristes qui la visitent chaque année ne viendront plus. L'immobilier chutera. Après Fukushima, les élites n'ont pas fui parce que le plus important au Japon est de sauver la face. Mais en cas d'accident nucléaire en France, rien de tel ne se produira : ceux qui en ont les moyens fuiront et vendront leurs biens, ce qui déclenchera une crise de l'immobilier. Votre patrimoine perdra toute sa valeur.

Savez-vous qu'à l'échelle de la France, un accident de type Tchernobyl contaminerait un quart du territoire ? Voyez la simulation ci-dessous, qui donne à réfléchir :

<http://www.greenpeace.fr/nucleaire/ppi/>

Déposer un amendement sur l'article 55, alinéa 18, pour réduire la capacité nucléaire à 61,4 gigawatt afin d'inscrire dans la loi la fermeture de Fessenheim pour garantir la France contre l'accident nucléaire le plus probable à courte échéance est donc dans votre intérêt bien compris.

C'est pourquoi il est absolument nécessaire que le groupe UDI dépose un amendement pour diminuer le plafond de la capacité nucléaire à 61,4 gigawatts afin d'introduire dans la loi la fermeture de Fessenheim.

Dans l'attente de votre réponse,
Bien sincèrement à vous,
Annie Lobé, journaliste scientifique indépendante.
<http://www.santepublique-editions.fr>

* échange de mails avec Chantal Jouanno

Date: Wed, 17 Jun 2015 17:12:11 +0200 [17/06/2015 17:12:11 CEST]

De: info@santepublique-editions.fr 

À: jouanno chantal <c.jouanno@senat.fr>

Cc: 40 destinataires – les membres du groupe UDI Sénat

Sujet: Re: Chantal Jouanno, puisque vous vous dites "préoccupée par l'exposition de générations entières aux ondes", pourquoi ne déposez-vous pas un amendement pour interdire le Linky ?

Madame la Sénatrice,

Je vous remercie pour votre réponse.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait qu'il n'y a eu aucune évaluation OFFICIELLE "des risques concernant les nouvelles applications notamment les

compteurs communicants".

L'amendement de votre collègue Anne-Catherine LOISIER sur l'article 7bis, que vous avez vous-même défendu en séance publique en première lecture, a comme vous le savez, été rejeté. Il demandait qu'un rapport d'évaluation de l'ANSES soit fait préalablement au déploiement des compteurs Linky.

Quant aux faibles niveaux d'exposition relevés dans l'expertise du CRIIREM, à laquelle vous vous référez implicitement (rapport secret que personne ne veut rendre public...), ne pensez-vous pas que leur faiblesse provenait du fait que le professeur Le Ruz a réalisé son expertise le 10 juillet 2012, à une date à laquelle l'expérimentation était DÉJÀ TERMINÉE et, donc, logiquement, les compteurs Linky n'étaient pas en mode émission ?

<http://www.lagazettedescommunes.com/44122/le-compteur-linky-suscite-une-nouvelle-polemique/>

Bien sincèrement à vous,
Dans l'attente de votre réponse,
Annie Lobé

jouanno chantal <c.jouanno@senat.fr> a écrit :

Madame,

Concernant les ondes électromagnétiques, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer et notamment dans l'hémicycle du Sénat au moment des débats relatifs à la proposition de loi relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, ma préoccupation première provient de l'usage intensif du téléphone portable.

De façon concordante avec les travaux publiés par l'ANSES * et sans remettre en cause le potentiel bénéfique des nouvelles technologies connectées, je prône un usage informé du téléphone portable.

Les conclusions de l'évaluation des risques ne mettent par contre pas en évidence d'effets sanitaires avérés concernant les nouvelles applications

notamment des nouveaux compteurs communicants. Aussi, l'état des lieux des connaissances scientifiques nous pousse à privilégier actuellement en matière d'ondes électromagnétiques surtout un changement des pratiques du portable au quotidien.

Bien cordialement,

Chantal Jouanno
Sénatrice

*En effet, l'ANSES a rappelé dans son rapport d'octobre 2013, les principaux enjeux de l'exposition aux ondes électromagnétiques due au téléphone mobile :

- les risques de tumeurs cérébrales pour les utilisateurs intensifs du téléphone (soit plus de 30 minutes par jour) sur la base de preuves épidémiologiques ;
- les risques pour les enfants concernant leur mécanisme de développement.

Le 16/06/2015 20:13, info@santepublique-editions.fr a écrit :

A Madame Chantal Jouanno

Copie aux Sénateurs du groupe UDI :

Bonjour,

Chantal Jouanno, chef de file de la loi de Transition énergétique pour le groupe UDI, a dit le 16 octobre 2014 lors du Colloque "les maladies environnementales émergentes nous alertent" qui s'est déroulé dans la salle Victor Hugo de l'Assemblée nationale :

"Je suis extrêmement préoccupée par le fait qu'aujourd'hui, le système de massification de la consommation et des produits fait qu'on a des générations entières exposées, des générations entières exposées (...) aux ondes."

Madame Jouanno, pourriez-vous faire un geste pour rendre ces "générations" MOINS "exposées".

en déposant avec votre groupe UDI, avant le mercredi 24 juin à 15 h,
un amendement pour interdire le déploiement du Linky
et de tous les autres compteurs communicants ?

Les "générations" vous en sauront gré...

Bien sincèrement à vous,
Annie Lobé
Journaliste scientifique indépendante.

Voir le Best of d'une durée 7'40 :
Chantal Jouanno prononce cette phrase à la minute 5'35 :
<https://www.youtube.com/watch?v=yliEiPvsPdk>

Voir également la très intéressante intervention, lors de ce colloque,
du Dr Béatrice Milbert sur l'électrosensibilité (12'56) :
<https://www.youtube.com/watch?v=kyLVwGHjYzU>

Voir aussi la très intéressante intervention de Marie Grosman sur le mercure :
<https://www.youtube.com/watch?v=fRPfX27W5r8>

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel
antivirus Avast.
<https://www.avast.com/antivirus>